

SESSION DE FORMATION  
EN **DISTANCIÉL****Public**

Tout professionnel intervenant dans la contractualisation et la facturation d'une formation par apprentissage

**Prérequis**

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle : acteurs et mesures ».

**Moyens pédagogiques**

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

**Intervenant**

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

**Modalités d'évaluation**

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

**Modalité de sanction**

Remise d'une attestation de fin de formation

## SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT

Les questions générées par le système de financement de l'apprentissage sont nombreuses. Le prix de vente doit-il converger avec le niveau de prise en charge ? Quid des clauses de dédommagement dans la convention de formation ? Et les frais annexes ? Quels liens avec les CGV ? Quel niveau de prise en charge appliquer ? En pratique, que peut facturer un CFA au tiers payant (Opco, CNPFT, ANFH) ? Au cocontractant ? Selon quelles modalités ? Centre Inffo vous propose une formation 100 % dédiée à la sécurisation de votre modèle économique.

**OBJECTIFS DE FORMATION**

- > Définir les clauses financières dans le cadre de la convention de formation
- > Comprendre les critères de prise en charge financière de l'apprentissage, les cas de majorations, les modalités de facturation et les échéanciers de paiement
- > Identifier les modalités de facturation, de paiement et de contrôle avec l'organisme tiers-payant et l'acheteur

**PROGRAMME****INSERER DES CLAUSES FINANCIERES  
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE FORMATION**

- Différence entre prix de vente, prix de revient et niveau de prise en charge.
- Clauses relatives au règlement du restant à charge (dont frais annexes).
- Clauses de dédommagement en cas de modification ou de rupture anticipée de la convention.
- Articulation de la convention de formation avec les conditions générales de vente.

**APPLIQUER LE BON NIVEAU DE PRISE EN CHARGE  
DU DIPLOME OU TITRE PREPARE**

- Suivi de la fixation du niveau de prise en charge : rôles de la CPNE, de France compétences et de l'État.

- Suivi de l'évolution du niveau de prise en charge : périodicité, impact sur les engagements contractuels...
- Application de la bonne convention collective nationale (CCN) et cas des employeurs sans CCN.

**SECURISER SA RELATION AVEC L'ORGANISME TIERS  
PAYANT ET L'ACHETEUR**

- Modalités de facturation dans la relation avec l'Opco, le CNPFT ou l'ANFH et éventuellement avec l'employeur de l'apprenti.
- Modalités de paiement par l'Opco, le CNPFT ou l'ANFH : décaissement, échéancier et modalités de versement, minoration, majoration, fait générateur des versements...
- Périmètre de contrôle de service fait et pièces justificatives.

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 2	
 3h	 1h	 2h45	 0h15
14H-17H	MATIN	14H00-17H00	

7H



Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone).

Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés.

Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



Évaluation



7 heures sur 2 jours

965 € HT (TVA 20 %)  
1 158 € TTC

De 5 à 9 personnes maximum

